

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PRÉFECTURE

- 26 octobre 2012 -

SOMMAIRE

SECRETARIAT GENERAL AUX AFFAIRES DEPARTEMENTALES

Direction du Pilotage des Politiques Interministérielles

Bureau du Management Interministériel et du Courrier

DECISION donnant délégation aux agents :

- de la direction départementale des finances publiques -ordonnancement secondaire- (12 octobre 2012)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ DU CENTRE

DECISION d'ouverture d'une procédure de recrutement sans concours des agents des services hospitaliers qualifiés

DECISION DE SUBDELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIERE D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010 et par le décret n°210-687 du 24 juin 2010 ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret du 27 octobre 2011, portant nomination de M. Jean-François Delage, Préfet d'Indre-et-Loire ;

Vu le décret du 20 avril 2011 portant nomination de M. Hervé Grosskopf, administrateur général des finances publiques, et l'affectant à la direction départementale des finances publiques de l'Indre-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2011, portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Mme Catherine Albert, administratrice des finances publiques ;

Décide :

Article 1 - Mme Catherine Albert donne subdélégation de signature aux agents nommés ci-après qui exercent dans l'outil chorus les actes nécessitant la qualité d'ordonnateur secondaire.

- Mme Marie-Line Kali, administratrice des finances publiques adjointe ;
- Mme Elisabeth Chevet, inspectrice des finances publiques ;
- Mme De Nicolini Maryvonne, contrôleur principal des finances publiques ;
- Mme Ferrand-Bottreau Béatrice, contrôleur des finances publiques ;
- M Lathière-Lavergne Christian, contrôleur principal des finances publiques ;
- M Ouelhadj Jinnah, agent administratif des finances publiques.

Dans ce cadre, les agents intervenant sur le progiciel Chorus valident les opérations dans Chorus Formulaire et Agora, en matière de recette ou de dépense, sur les programmes suivants :

- n° 156 "Gestion fiscale et financière de l'Etat et du secteur public local
- n° 309 "Entretien des bâtiments de l'Etat"
- n° 723 "Contribution aux dépenses immobilières"
- n°907 "Opérations commerciales des domaines"

Article 2 La présente subdélégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Indre-et-Loire.

Tours le 12 octobre 2012

Administratrice des finances publiques
Catherine Albert

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ DU CENTRE**DECISION d'ouverture d'une procédure de recrutement sans concours des agents des services hospitaliers qualifiés**

Une procédure de recrutement sans concours pour le grade d'agent des services hospitaliers qualifiés est ouverte et organisée à l'EHPAD « Le Clos » à Vernou-sur-Brenne (Indre-et-Loire) conformément aux dispositions du décret n°2007-1188 du 3 août 2007 modifié portant statut des aides-soignantes et des agents de services qualifiés de la fonction publique hospitalière en vue de pourvoir deux postes.

Aucune condition de titres ou de diplômes n'est exigée.

Les candidats devront adresser les pièces suivantes :

Une lettre de motivation

Un curriculum vitae détaillé (indiquant les formations suivies et les emplois occupés et en précisant la durée)

La procédure de recrutement s'établit comme suit :

Une commission de sélection examinera le dossier de chaque candidat. Seuls les candidats retenus par cette commission seront convoqués à un entretien.

A l'issue de ces auditions la commission arrêtera par ordre de mérite la liste des candidats déclarés admis.

Les candidatures devront être adressées au plus tard le 15 novembre 2012 à

Monsieur le Directeur

EHPAD « Le Clos »

9 rue du Clos

37210 Vernou-sur-Brenne

Le standard de la Préfecture dont le numéro d'appel est : *0 821 80 30 37*
permet d'appeler tous les services.

Renseignements administratifs
et consultation RAA:
Site Internet : *http://www.indre-et-loire.pref.gouv.fr*

Adresse postale :

PREFECTURE D'INDRE ET LOIRE
37925 TOURS CEDEX 9

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Parution périodique, mensuelle et payante : 3,05 € l'exemplaire, .18,29 € l'abonnement annuel, à régler à M. le régisseur des recettes de la Préfecture d'Indre-et-Loire.

Directeur de la publication : Christian POUGET, secrétaire général de la Préfecture.

Impression : reprographie et imprimerie de la Préfecture
Dépôt légal : *26 octobre 2012* - N° ISSN 0980-8809.